



Les traités de Blois de 1504,

entre Louis XII et l'empereur Maximilien d'Autriche, dans le cadre des Guerres d'Italie fait suite au refus de Ferdinand II d'Aragon de ratifier le traité de Lyon de 1501, prévoyant le mariage de Claude de France et de Charles de Luxembourg (futur Charles Quint) à condition de recevoir le royaume de Naples.

Premier traité : proclamation de la «Trinité Chrétienne» entre Louis XII, Maximilien d'Autriche et son fils Philippe le Beau.

Deuxième traité : il complète les dispositions du traité de Lyon sur le mariage de Charles de Luxembourg et de Claude de France (fille de Louis XII et de Anne de Bretagne). Dans le cas où le roi mourrait sans héritier mâle, le duc de Luxembourg recevrait de la couronne de France les duchés de Milan, de Bourgogne, de Gênes et de Bretagne, ainsi que les comtés de Bourgogne, d'Asti et de Blois. Si le roi de France souhaite désengager sa fille, le duc de Luxembourg reçoit en dédommagement les duchés de Milan et de Bourgogne ainsi que les comtés d'Asti et de Bourgogne.

Troisième traité : le pape Jules II se joint aux trois princes pour préparer une guerre contre Venise.



Charles Quint



Claude de France